

District Côte d'Opale de Football



Foire aux questions

2022 / 2023

Vous recherchez une information ? Les questions les plus fréquemment posées sont recensées dans notre FAQ, consultez le thème qui vous intéresse, si vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question merci de nous écrire à :

direction@cotedopale.fff.fr

Thème

ARBITRAGE

Q1-En cas d'absence de l'arbitre central ou d'un arbitre assistant, un arbitre officiel n'appartenant pas aux deux clubs, a-t-il priorité ?

Oui s'il était libre de toute convocation ce jour-là, et s'il ne s'était pas désisté pour un motif quelconque et s'il souhaite arbitrer la rencontre.

Q2-En l'absence d'arbitre et/ou d'arbitres assistants officiels et d'arbitre officiel neutre, comment procéder ?

Il est fait appel :

- soit à l'un des deux assistants officiels (en cas de duo ou trio d'officiels)
- soit à un arbitre officiel neutre présent dans le stade
- soit à l'arbitre auxiliaire du club recevant
- soit à l'arbitre auxiliaire du club visiteur

Q3-Qui arbitre au centre en FER ?

C'est le club recevant qui assure cette fonction.

Q4-Un arbitre officiel appartenant à l'un des deux clubs a-t-il priorité ?

Non, il est considéré comme arbitre auxiliaire.

Q5-Pour remplir la fonction d'arbitre ou d'arbitre assistant en District, pour un bénévole doit-on être licencié et apte médicalement ?

Oui, s'il présente une licence joueur c'est bon. S'il n'a qu'une licence dirigeant, il doit avoir un certificat d'aptitude à la fonction d'arbitre de football, délivré par un médecin.

Q6-L'absence d'arbitre officiel est-il un motif valable de remise de match ?

Non, voir la question 2. Cela peut entraîner la perte du match par pénalité pour l'équipe qui est fautive.

Thème

DISCIPLINE

Q1-Tout joueur expulsé est-il automatiquement suspendu pour le match officiel suivant ?

Oui, tout licencié exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant de chaque si celui-ci s'est vu présenté le carton rouge par l'arbitre.

Q2-Un de vos joueurs a un match de suspension à purger ce dimanche, vous n'inscrivez pas votre joueur sur la feuille de match. Votre adversaire ne se déplace pas, votre joueur a-t-il purgé sa suspension ?

Non, votre joueur doit purger sa suspension lors d'un match effectivement joué. Le terme effectivement joué s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal (prolongations comprises et même tirs au but). Le match n'ayant pas eu lieu, votre joueur n'a pas purgé sa suspension, vis-à-vis de cette équipe.

Q3-Toujours pour ce joueur, mais là le match débute et est interrompu pour quelque raison que ce soit. Peut-il considérer qu'il a purgé sa suspension ?

Oui mais si le match est donné à rejouer, il ne pourra y participer.

Q4-Toujours pour ce joueur, mais là le match est remis pour impraticabilité du terrain. Peut-il considérer qu'il a purgé sa suspension ?

Non, se rapporter à la Q2.

Q5-Un de vos licenciés est suspendu et vous l'inscrivez quand même sur une feuille de match. Que va-t-il se passer ?

Quel que soit le résultat obtenu sur le terrain, votre équipe aura match perdu par pénalité. Votre licencié est considéré comme ayant purgé sa suspension. Ce licencié aura néanmoins une nouvelle sanction d'un match de suspension pour avoir figuré sur une feuille de match en état de suspension.

Q6-Lorsqu'une équipe inscrit un licencié suspendu, a-t-elle match perdu s'il n'y aucune réserve de déposée sur ce licencié ?

Oui, les feuilles de match sont toutes contrôlées.

Thème

DISCIPLINE

Q7-Un licencié suspendu est inscrit sur la feuille de match, l'arbitre précise qu'il n'a pas participé à la rencontre, le club aura –t-il match perdu ?

Oui, la simple inscription du nom d'un licencié en état de suspension sur une feuille de match, suffit à faire perdre la rencontre à son équipe.

Q8-Un licencié suspendu peut il être inscrit sur une feuille de match FER (U13/U11) ?

Oui, tout licencié suspendu pour une sanction inférieure ou égale à quatre (4) matchs pourra aider son club en assurant l'encadrement lors de rencontres officielles en FER (U13/U11), aux fonctions officielles et ainsi être inscrit sur une feuille de match.

Q9-Un dirigeant se fait expulser par l'arbitre du banc de touche. Doit-il purger un match de suspension automatique ?

Oui.

Q10-Un de mes licenciés prend un troisième carton jaune. Est-il suspendu automatiquement ?

Non, sa sanction sera prononcée par la commission de discipline. Il faut que les trois cartons jaunes soient compris dans un laps de temps de trois mois «coulant» et ce quel que soit les équipes où il se voit infliger ces cartons jaunes.

Q11-Un joueur ayant une licence Futsal et libre est-il suspendu dans les 2 pratiques ?

Les sanctions inférieures ou égales à 2 matchs fermes doivent être purgées dans la pratique où elles ont été prononcées.

Les sanctions supérieures à 2 fermes doivent être purgées dans les 2 pratiques.

An aerial photograph of a coastline featuring prominent white cliffs on the left side, meeting a blue sea. The land to the right is divided into various agricultural fields in shades of green, yellow, and brown. The text is overlaid on the top center of the image.

Thème
FEUILLE DE MATCH

Thème

FEUILLE DE MATCH

Feuille de match papier

Q1- Qui est responsable de la rédaction de la feuille de match ?

Chaque équipe est responsable de la rédaction de sa partie de feuille de match. Une fois la rencontre débutée plus aucun changement ne sera admis.

Q2- Que faire des feuilles de match « papier » en FER ?

La feuille de match papier et son annexe (même vierge) devront être scannées (PAS DE PHOTO NI DE SCAN DE PHOTO CAR NOTRE LOGICIEL NE PERMET PAS DE LES TRAITER) dans Footclubs par le club organisateur au District dans les mêmes délais que l'envoi de la FMI (avant le dimanche 20h pour les matchs du week-end, le lendemain 12h qui suit la rencontre pour les matchs de semaine).

Q3- Où trouver des feuilles de match « papier » ?

Dans votre Footclubs et sur le site internet rubrique «Divers» - «Documents Utiles» ou en cliquant sur ce lien :

<https://cotedopale.fff.fr/wp-content/uploads/sites/82/bsk-pdf-manager/36010e9773ba3870f56a-3ba9322700cf.pdf>

Thème

FEUILLE DE MATCH

Feuille de match informatisée

(F.M.I)

Q1-Lors de la connexion à la FMI j'ai un message d'erreur « utilisateur ou mot de passe invalide » ?

Réinitialiser votre mot de passe :

-soit en vous connectant à FOOTCLUBS,

-soit en utilisant l'adresse <https://fmi.fff.fr/assistance/> Choix 4 (vous devez connaître votre identifiant et l'adresse qui a été utilisée pour la création du compte)

Il faut attendre environ 30 minutes avant de se reconnecter à la tablette

Q2-Lors de la composition d'équipe, la liste des joueurs qui apparaît à l'écran est incomplète ?

Dans FOOTCLUBS : Compétitions --> Effectif --> Recalculer l'effectif -->

Refaire le chargement de données

Q3-Quand doit-on récupérer les rencontres ?

Vous devez récupérer les rencontres en début de semaine pour avoir un aperçu des matchs

Q4-Quand doit-on effectuer le chargement des données ?

Obligatoirement la veille du match pour l'équipe recevante

Q5-Comment mettre à jour le logiciel ?

Les informations sur les mises à jour sont envoyées aux clubs par la Ligue.

Sur la tablette vous connectez au « play store »

Rechercher « feuille de match informatisée »

Cliquer sur le lien

Q6-Le match est à l'écran mais je n'arrive pas à le sélectionner

-Si le bandeau est de couleur rose, il faut charger les données

-Si le bandeau est gris, il faut sélectionner le match en dehors de la zone chargement de données

-Vous n'êtes pas le club recevant.

Q7-Comment ajouter un dirigeant non répertorié ?

Sur l'écran « préparer votre équipe » et dans l'onglet « dirigeant », utiliser le +

Vous devez connaître son numéro de licence, son nom, prénom et date de naissance.

Thème

FEUILLE DE MATCH

Feuille de match informatisée

(F.M.I)

Q8-L'équipe visiteuse est absente au coup d'envoi, que dois-je faire ?

L'équipe recevant valide son équipe

La partie « info arbitre » est remplie

Faire les signatures d'avant match et faire « continuer » au message d'alerte

L'équipe recevant et l'arbitre signe.

La case équipe absente est cochée pour l'équipe visiteuse

Cliquer sur « faits de match »

Cocher la case « match non joué » et remplir le motif

Signer et clôturer la feuille de match

Q9-L'équipe visiteuse est partie sans signer la FMI

Lors de la signature d'après-match, cocher la case « équipe absente ».

Clôturer la FMI.

Q10-L'arbitre n'a pas clôturé la FMI, que dois-je faire ?

Vous devez appeler le référent FMI M. Hénon au 06 / 10 / 99 / 04 / 57.

Q11-Comment signaler une erreur dans le score si la FMI est clôturée ?

Vous devez envoyer un mail à direction@cotedopale.fff.fr pour signaler l'erreur.

Q12-Comment modifier son équipe le jour du match (avant la signature des capitaines) ?

Une fois que vous vous êtes identifié sur la FMI, utilisez l'onglet préparer pour modifier votre composition d'équipe.

Q13-Comment modifier son équipe le jour du match (après la signature des capitaines) ?

Sur l'écran principal, l'arbitre utilise l'onglet « modifier » puis valide le message d'alerte et indique son mot de passe.

Le dirigeant choisit l'onglet « invalider », rentre son mot de passe rencontre et rectifie son équipe par le biais de l'onglet « préparer ».

Q-14 Comment déposer une réserve d'avant match ?

Sur l'écran principal, le capitaine utilise l'onglet « réserve d'avant match »

-Choisir le ou les joueurs visés par la réserve

-Choisir le motif de la réserve dans « type de réserve »

-Cliquer sur poser réserve puis Procéder aux signatures de la réserve

-Cliquer sur « retour feuille de match »

Thème

FEUILLE DE MATCH

Feuille de match informatisée

(F.M.I)

Q15-Peut-on annuler une réserve avant le début de la rencontre ?

Oui

- Cliquez sur « réserves d'avant match »
- Cliquez sur « modifier » et validez le message d'alerte
- L'arbitre rentre son mot de passe
- Cliquez sur « annuler » et validez le message d'alerte
- Cliquez sur retour feuille de match

Q16-Peut-on annuler une réserve après la fin de la rencontre ?

Oui en le précisant dans les observations d'après match.

Q17-Jusqu'à quelle heure puis-je modifier ma composition d'équipe ?

Vous pouvez modifier votre composition d'équipe jusqu'au coup d'envoi de la rencontre.

Q18-Comment faire le contrôle des licences ?

- A l'aide de la tablette en utilisant l'onglet « contrôle »
- A l'aide de FOOTCLUBS Compagnon ou du listing en cas de feuille de match papier

Q19-Que faire de la FMI ?

Une fois la FMI clôturée, il faut faire le transfert de celle-ci avant le dimanche 20h pour les matchs du week-end, le lendemain 12h qui suit la rencontre pour les matchs de semaine.

An aerial photograph of a coastline featuring prominent white cliffs on the left side, meeting a blue sea. The land to the right is divided into various agricultural fields in shades of green, yellow, and brown. The text 'Thème JURIDIQUE' is overlaid in the upper center.

Thème
JURIDIQUE

Thème

JURIDIQUE

Participation et qualification joueurs

Q1-Votre équipe senior A et votre équipe B jouent un match le même jour (ou même week-end), combien pouvez-vous faire jouer de joueurs de votre A en équipe B ?

Aucune limitation, sauf pour les cinq dernières rencontres de championnat.

Q2-Votre équipe B joue le samedi et votre équipe C le dimanche. Combien de joueurs de l'équipe B pouvez-vous faire jouer en équipe C ?

Aucune limitation, sauf pour les cinq dernières rencontres de championnat. Etant donné qu'un joueur ne peut disputer deux rencontres sur deux jours calendaires.

Q3-Un de vos joueurs inscrit le samedi dans votre équipe B qui jouait le samedi, mais qui n'a pas participé au match, peut-il jouer en C le dimanche ?

Oui, mais en cas feuille match de papier, vous devez demander à l'arbitre qu'il inscrive cet état sur la feuille de match au regard du nom du joueur en question. En FMI cette inscription est automatique.

Q4-Votre équipe B joue un match en retard, votre équipe A ne joue pas ce jour, n'a pas joué la veille et ne jouera pas le lendemain. Combien de joueurs de l'équipe A, pouvez-vous faire évoluer en B ?

Aucun joueur ayant participé au dernier match officiel en équipe A.

Q5-Combien de joueurs de votre équipe A pouvez-vous faire évoluer en équipe B lors des cinq dernières rencontres de championnat ?

Pas plus de trois ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de dix matchs en A (championnat et coupes).

Q6-Même question pour votre C par rapport à vos A et B ?

Pas plus de trois ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de dix matchs en A ou/et en B (championnats et coupes).

Q7-Un joueur peut-il participer à deux rencontres officielles au cours de deux jours calendaires consécutifs ?

Non, exception faite des joueurs qui ont deux licences de pratiques différentes.

Q8-Quel est le délai de qualification pour un joueur ?

Le délai de qualification est toujours identique c'est-à-dire 4 jours calendaires à compter du lendemain de la date d'enregistrement de la licence. Cette date peut être consultée via le logiciel footclubs. Cette indication apparaît uniquement lorsque la licence est validée.

Thème

JURIDIQUE

Participation et qualification joueurs

Q9-Jusque quelle catégorie de licence la mixité est-elle permise ?

Jusque U16F, après elles devront jouer spécifiquement en féminines.

Q10-Pouvez-vous posséder plusieurs licences ?

Oui, par exemple une licence joueur dans un club, une autre dans un autre club mais dans une autre pratique, une licence dirigeant dans plusieurs clubs est possible.

Q11-La présence d'un délégué de terrain est-elle obligatoire ?

Oui, pour toutes les rencontres et cette personne doit être majeur et licencié au club recevant. Si pas de délégué de terrain présent, le match doit être joué quand même, on prend un joueur pour assumer cette fonction pour toute la durée de la rencontre.

Q12-Quel est le rôle du délégué de terrain ?

Principalement, il doit veiller à la sécurité des joueurs et officiels. Veiller à ce que le banc de touche soit occupé par les personnes autorisées (remplaçants, soigneur, entraîneur) et à sa bonne tenue.

Q13-Cette fonction est-elle compatible avec une autre ?

Durant la rencontre, il ne peut assumer que cette tâche.

Q14-En futsal, les matchs de semaine sont de quel jour à quel jour ?

La semaine s'entend du samedi au vendredi.

Thème

JURIDIQUE

Forfaits

Q1-Une équipe forfait au match « aller » doit-elle effectuer le déplacement au match « retour » ?

Une équipe forfait au match aller, fait le déplacement au match retour. Elle règlera les frais d'arbitrage du match retour.

Q2-Quel est le délai réglementaire pour constater l'absence d'une équipe ?

Il est de quinze minutes par rapport à l'horaire officiel de la rencontre. Mais l'autre équipe doit attendre que l'arbitre de la rencontre fasse les formalités d'avant match.

Q3-Qui peut décider que l'adversaire est forfait ?

C'est la commission juridique qui décide s'il y a bien forfait ou pas.

Q4-Le forfait d'une équipe entraîne-t-il celui des équipes inférieures ?

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures dans la même catégorie d'âge uniquement, et ce même dans des compétitions différentes (championnat, coupes). Cela ne concerne pas le FER (U13/U11).

Q5-Combien de forfaits d'une équipe d'un club peuvent entraîner son forfait général ?

Trois forfaits en championnat entraînent le forfait général d'une équipe senior masculine. En jeunes et en féminines ce chiffre est porté à quatre. Les forfaits en coupes ne s'ajoutent pas à ceux du championnat.

Q6-Comment sont comptabilisés les forfaits en jeunes de U11 à U19 ?

Les forfaits en jeunes sont cumulés uniquement en 2ème phase, la 1ère phase étant consacrée au brassage.

Q7-Que se passe-t-il si une équipe est déclarée forfait général en championnat ?

Si ce forfait général intervient au cours de la première partie de la compétition (nombre de matchs total divisé par deux), tous les résultats sont purement et simplement annulés. Dans l'autre cas (plus de la moitié des rencontres jouées), on garde les résultats et pour ceux à venir les adversaires gagnent par forfait.

Q8-Comment est décidé le score d'un match perdu par forfait ?

Le score est de 3-0 par forfait avec -1 point à l'équipe ayant fait forfait.

Q9-Que se passe-t-il si une équipe participant à un championnat est déclarée forfait général ?

Elle est rétrogradée d'un niveau de division en fin de saison pour les seniors où il y a un classement.

Thème

JURIDIQUE

Réserves

Q1-Si l'on désire déposer des réserves sur la qualification et la participation d'un ou des joueurs adverses, que doit-on faire ?

Pour les matchs en FMI, voir l'arbitre qui vous donnera accès à la tablette.

Pour les matchs en non FMI, voir l'arbitre qui vous donnera une feuille annexe.

Cela doit être fait avant le coup d'envoi.

Q2-Qui doit déposer les réserves ?

Les réserves sont rédigées par le capitaine ou son dirigeant (dirigeant majeur en jeunes), mais signées par le capitaine en senior, en jeunes le dirigeant majeur responsable de l'équipe ou le capitaine à condition qu'il est atteint la majorité légale.

Q3-Doit-on toujours indiquer le nom des joueurs sur lesquels on porte des réserves ?

Non, si les réserves portent sur la totalité des joueurs de l'équipe adverse, les réserves pourront être déposées sur l'ensemble de l'équipe sans indiquer la totalité des noms, mais ces réserves devront être motivées.

Q4-Que fait l'arbitre en cas de réserves déposées par une équipe ?

Il prévient le capitaine adverse (ou le dirigeant responsable en jeunes), et contresigne celles-ci avec lui.

Q5-Les réserves doivent-elles être confirmées ?

Oui, pour être examinées par la commission compétente elles doivent être confirmées dans les 48 heures ouvrables qui suivent la rencontre soit par lettre recommandée (sur papier à entête du club) ou par mail sécurisé. Les droits de confirmation fixés au barème financier seront prélevés sur le compte club du club réclamant. Ensuite suivant la décision de la commission juridique ils pourront être remboursés ou pas.

Q6-Qui doit confirmer ces réserves ?

Généralement le secrétaire du club qui a déposé ces réserves.

Q7-Le non-respect d'une de ces formalités entraîne-t-elle l'irrecevabilité de la réclamation ?

Oui.

Q8-Des réserves sur la participation et la qualification d'un joueur n'entrant pas dans la partie peuvent-elles aboutir ?

Oui, si ce dernier n'a pas été retiré de la FMI avant la rencontre ou pour une feuille papier n'a pas été rayé sur les trois exemplaires.

Q9-Peut-on confirmer plusieurs réserves dans le même mail sécurisé ?

Non, s'il y a plusieurs réserves sur un même match, vous devez faire plusieurs mails sécurisés (un mail par motif de réserve).

Thème **JURIDIQUE**

Réserves

Q10-Peut-on annuler les réserves en fin de match ?

Oui, elles doivent être annulées par le capitaine qui les a déposées (ou le dirigeant majeur en jeunes), et personne ne peut s'y opposer (même l'arbitre ou l'adversaire).

Q11-Comment êtes-vous informés de la décision ?

Par un PV de la commission concernée qui paraît sur notre site quelques jours après la tenue de la réunion de la commission.

Q12-Pouvez-vous contester cette décision ?

Oui, on fait appel de cette décision auprès de la commission d'appel, par mail sécurisé, dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de ladite décision (voir procédure dans les RG du District : article 152).

An aerial photograph of a coastal landscape. On the left, the sea meets a rugged coastline with white cliffs. To the right, a patchwork of agricultural fields in various shades of green, yellow, and brown stretches inland. The text 'Thème Règlements Divers' is overlaid in green at the top center.

Thème
Règlements Divers

Thème Règlements Divers

Couleurs des maillots

Q1-Sous quelles couleurs doit se présenter une équipe (à domicile ou à l'extérieur) ?

Sous les couleurs parues sur notre site, cela ne concerne que les maillots des joueurs et non les shorts et les bas.

Q2-Si deux équipes ont les mêmes couleurs ou très proches, qui doit changer de maillot ?

C'est le club recevant qui changera de couleur. Sur terrain neutre, le club affilié le plus proche (www.michelin.fr « distance la plus courte) changera ses couleurs.

Q3-La numérotation des maillots est-elle obligatoire ?

Oui pour toutes les équipes et à tous les niveaux de District exception faite des catégories U6 à U13 (F ou G). il est impératif qu'il y ait concordance absolue entre le numéro de maillot porté par le joueur et celui figurant sur la feuille de match, au regard du nom du joueur.

Thème Règlements Divers

Le Délégué de terrain Foot à 11

Appelé également délégué de club, il ne s'agit pas du délégué de Ligue ou de District qui représente ces organismes lors de certains matchs, est par définition la personne chargée de faire le lien entre le club recevant et l'arbitre de la rencontre
Donc, il doit être licencié au club recevant, sur terrain neutre chaque équipe en présence en fournira un.

Le club recevant est chargé de l'organisation de la rencontre (fourniture de la feuille de match/tablette et police des terrains (réf. Art. 129 des R.G. de la FFF)). Le rôle du délégué est ainsi d'aider le club à remplir cette mission du mieux possible et il se met à la disposition des arbitres. La présence d'un délégué de club est obligatoire.

Le délégué doit être inscrit sur la feuille de match papier ou informatisée (même si un délégué officiel est désigné par le District ou la Ligue). Il sera obligatoirement MAJEUR.

Le Délégué désigné pour le match ne peut pas remplir d'autres fonctions (joueur – dirigeant – arbitre - arbitre assistant – éducateur – soigneur ...) sur ce match. Il portera un brassard.

Ses missions :

AVANT LE MATCH

- Être le premier sur le terrain au moins une heure avant le match.
- Accueillir et se présenter aux arbitres, aux dirigeants visiteurs.
- Se mettre à la disposition du délégué officiel le cas échéant.
- Accompagner les arbitres lors de la visite du terrain et transmettre au club recevant les éventuels manquements (filets, piquets de coin, traçage, ...).
- S'assurer de la fourniture de la feuille de match (papier ou informatisée), des ballons de match (en quantité suffisante) et apporter aux arbitres un soutien logistique en fonction de leur(s) demande(s).
- En cas d'absence d'arbitre, il s'assure de la désignation d'un arbitre en respectant les conditions prévues par les règlements du District (Annexe 10 de nos RG).
- Il accompagne les équipes et les arbitres jusqu'au terrain.

PENDANT LE MATCH

- Veiller à la tenue et à la composition des bancs de touche.
- Ne pas laisser pénétrer des spectateurs à l'intérieur de la main courante.
- Demeurer au centre du terrain : la récupération des ballons ne doit pas être de son ressort

A LA MI-TEMPS

- Accompagner les arbitres jusqu'au vestiaire.
- Accompagner de nouveau les arbitres au terrain.

Thème Règlements Divers

Le Délégué de terrain Foot à 11

APRES LE MATCH

- Organiser la sortie des arbitres, des joueurs et des officiels du terrain aux vestiaires.
- Veiller à ce que la feuille d'arbitrage soit bien remplie et remettre à chaque responsable des deux équipes le duplicata lui revenant le cas échéant.
- S'assurer du règlement des frais et indemnités, sauf ceux réglés en prélèvement.
- Assurer la sécurité des arbitres et de l'équipe visiteuse dans le stade et à la sortie.
- En cas d'incident, le délégué établira tout rapport sur des faits observés avant, pendant ou après la rencontre.
- Il peut aussi être sollicité par une commission pour apporter son témoignage.

OBLIGATIONS :

Tout club recevant est dans l'obligation d'avoir sur le terrain UN délégué sous peine de sanction. Sa non-présence physique ou l'absence sur la feuille de match entraîne une amende prévue dans le barème financier du district.

Thème Règlements Divers

Dérogations

Q1-Vous souhaitez modifier l'heure ou la date ou le lieu d'une rencontre officielle, jusque quand pouvez-vous faire cette demande au District ?

Ces dérogations sont gratuites si la demande est faite avant le mardi zéro heure. L'accord du club adverse doit être là dans les mêmes délais. Ce dernier n'est pas nécessaire pour un simple changement de terrain.

Une dérogation peut encore être accordée jusqu'au jeudi midi, qui précède la rencontre avec un droit fixé à notre barème financier.

Pour les rencontres hors week-end le délai est de 48H avant l'horaire de la rencontre.

Q2-Les dérogation sont-elles possibles dans les deux dernières journées de championnat ?

Aucune dérogation ne peut être faite pour ces deux dernières journées. Toutes les rencontres doivent se dérouler aux horaires fixés au calendrier initial. Toutefois la commission compétente peut, si les clubs en présence ne sont concernés ni par une éventuelle accession ni une rétrogradation, accordée une dérogation exceptionnelle.

Q3-Comment faire une demande de dérogation ?

Via Footclubs, rubrique « rencontres » puis après avoir déterminé la catégorie et la date, en cliquant sur la date du match et en choisissant « saisir une modification de match » idem pour donner son accord.

Q4-Spécificités pour le FER ?

Les rencontres FER (U11 et U13, U15 à 8), doivent se disputer aux dates et horaires indiqués. Ils peuvent les reporter pour une raison quelconque mais doivent les jouer dans le mois qui suit en communiquant la date au District par mail sécurisé dans les 15 jours.

Thème Règlements Divers

Nombre de joueurs

Q1-Quel est le nombre minimum de joueurs qu'une équipe doit-elle se présenter sur le terrain ?

En foot à 11, un match ne peut démarrer ou même se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participe. Si elle ne peut débiter la rencontre l'équipe aura match perdu par forfait. Si elle est réduite en cours de partie à moins de 8 joueurs elle aura match perdu par pénalité. En Foot à 8 ce minimum est porté à 7 joueurs (euses) minimum.

Q2-Si une équipe commence le match au complet, les remplaçants doivent-ils être inscrits sur la FMI avant le coup d'envoi ?

Oui, mais ils ne sont pas tenus d'être présents.

Q3-Une équipe qui commence la rencontre incomplète, peut-elle se compléter avec des joueurs non-inscrits sur la FMI ?

Oui, l'équipe incomplète au coup d'envoi peut être complétée au cours de la partie à hauteur du nombre autorisé dans la pratique concernée avec l'autorisation de l'arbitre qui procédera à la vérification de son identité, de son certificat médical et de son équipement. Des réserves verbales pourront être faites immédiatement par le capitaine adverse (ou le dirigeant majeur en jeunes), en présence du capitaine adverse (ou du dirigeant majeur en jeunes) et d'un arbitre assistant. Elles seront inscrites sur la FMI à la mi-temps ou à la fin du match par le capitaine réclamant ou le dirigeant majeur en jeunes. L'arbitre en informera le capitaine adverse (ou dirigeant majeur en jeunes) et les contre signera avec eux. Le ou les joueurs ayant complété leur équipe seront également inscrits sur la FMI ou sur la feuille de match papier.

Q4-Quel sont les nombres maximums de joueurs que l'on peut inscrire sur une feuille de match ?

Foot à 11 : 14 joueurs, remplaçants compris.

Foot à 8 : 12 joueurs, remplaçants compris.

Q5-Combien peut-on aligner de joueurs mutés ?

L'équipe peut aligner :

En catégories U19 et supérieures, le nombre est limité à 6 mutations dont 2 hors période. Si aucune infraction au Statut Arbitrage.

En catégories U19 et supérieures à effectif réduit, le nombre est limité à 4 mutations dont 2 hors période.

En Jeunes de U12 à U18, le nombre est limité à 4 mutations dont 1 hors période.

Thème Règlements Divers

Présentation Licences

Q1-L'arbitre doit-il exiger la présentation des licences avant un match ?

Oui l'arbitre exige la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match. En cas de recours à une feuille de match papier, l'arbitre exige la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. Pour les compétitions non FMI, le club présentera le listing de ses joueurs issus de Footclubs.

Q2-Est-ce qu'un joueur peut participer sans licence ?

Oui mais il devra présenter une pièce d'identité et un certificat médical. Jusqu'en U13 (F/G), le dirigeant majeur de l'équipe peut attester de l'identité d'un participant. Néanmoins la présentation du certificat médical reste obligatoire.

Q3-Y a-t-il des obligations pour encadrer une équipe ?

Oui, celle d'être licencié majeur au club de l'équipe concernée.

Thème Règlements Divers

Terrains et Arrêtés Municipaux

Q1-Pour disputer une rencontre officielle, le terrain doit-il être classé ? Si oui à quel niveau ?

Oui

-Pour les seniors Masculins D1 et D2 T5 au minimum, T6 pour D3 à D5 au minimum, T7 en D6 et D7 au minimum.

-Pour les seniors Féminines et pour toutes les catégories jeunes (F/G) : T7 au minimum.

Q2- Jusque quelle heure un arrêté municipal peut-il être envoyé au District pour être pris en compte ?

Le vendredi 12H00 pour les matchs du week-end, ou la veille à 12H00 pour les matchs de semaine et la liste des matchs remis sera affiché sur notre site vers 16H00.

Q3-Comment doit-il être envoyé ?

Par fax ou mail (direction@cotedopale.fff.fr).

Q4- Le District peut-il envoyer un délégué pour vérifier l'état du terrain.

Oui, et s'il estime que le match peut se jouer, le club recevant aura match perdu par pénalité, à moins qu'il ne trouve un terrain de repli correspondant aux normes exigées ou si l'arrêté est levé.

Q5- Suite à un arrêté municipal déposé dans les temps, le match peut-il être inversé ?

Oui.

Q6-Peut-on déposer un arrêté municipal après le vendredi 12H00 ?

Oui en utilisant l'adresse mail astreinte@cotedopale.fff.fr, deux cas possible :

- Le premier cas : quatre heures au moins avant le match.

- Le deuxième cas : l'arrêté est pris moins de quatre heures avant le match, les équipes et le corps arbitral doivent être présents, les formalités administratives effectuées mais la rencontre ne pourra se disputer.

Q7-Pour un problème de visibilité (brouillard...), comment l'arbitre décide que la rencontre ne peut se dérouler (ou se poursuivre) ?

L'arbitre se place à un piquet de coin et il doit voir l'assistant situé près du piquet de coin dans la diagonale du terrain.

Thème Règlements Divers

MATCH A HUIS CLOS

Q1- Quelles sont les règles à appliquer lors d'un match à huis clos ?

En cas de négligence des comités de clubs ou incidents graves lors d'une rencontre, le Comité Directeur ou la Commission de discipline peut décider de faire jouer un ou plusieurs matches à huis clos.

Dans ce cas, sont seuls admis sur le terrain, outre le nombre de joueurs autorisés à être inscrit sur la feuille de match (voir Article 85 des présents Règlements) et 3 dirigeants par équipes, au maximum :

- l'arbitre désigné
- les officiels désignés par le District
- les arbitres assistants désignés
- 2 délégués de chaque club
- 1 délégué au terrain
- les journalistes (un par journal)
- les services de secours

Dans le cas où les clubs ne se conformant pas aux impératifs précités envahissent le terrain et que le match ne peut avoir lieu il est déclaré perdu par pénalité pour le club fautif et d'autres sanctions sont appliquées.

Un délégué du District peut être désigné. Les frais de déplacement sont remboursés par le club sanctionné suivant le barème du District.

En cas de récidive, le terrain peut être suspendu pour une durée indéterminée.